

Réalisation d'un GARAGE SMUR CH ST PALAIS

CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-PALAIS
Avenue Frédéric de Saint JAYME – 64220 SAINT-PALAIS

DCE

MARS 2026

CCTP Lot 1 Macro-lot -1.6 MENUISERIE BOIS

MAÎTRE D'OUVRAGE :

CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-PALAIS
Avenue Frédéric de Saint JAYME – 64220 SAINT-PALAIS

ARCHITECTE :

MATHIAS GULACSY, architecte dplg
97 rue Maubec – 64100 BAYONNE – Port : 06 08 82 51 80
gulacsy.architecte@orange.fr

BUREAU D'ÉTUDES FLUIDES :

BET SIMOTECH
Espace Technologique J. Bertin – 22rue Hélène Boucher – 40220 TARNOS -Port :07 62 55 49 00
contact@simotech.fr
BET CFE
20 avenue Las Bordes – 64420 Soumoulou – Port : 07 83 71 13 25
accueil@betcfe.fr

SOMMAIRE

A – PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES	3
1 - AVANT-PROPOS.....	3
2 - OBJET	3
3 - LIAISON AVEC LES AUTRES CORPS D'ÉTAT.....	3
4 - PRÉSENTATION ET CONFORMITÉ DE L'OFFRE	4
5 - NATURE DU MARCHÉ DES TRAVAUX.....	4
6 - CONTENU DE DOSSIER TECHNIQUE.....	4
7 - DIMENSIONS ET NORMALISATIONS	4
8 - MATÉRIAUX.....	5
9 - CHOIX DES MATÉRIAUX	5
10 - PRESCRIPTIONS PARTICULIERES.....	6
11 - GARANTIES ANNUELLE, BIENNALE ET/OU DECENNALE	6
B – DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	7
0 – ENSEMBLE BLOCS-PORTES.....	7
1 – PRESCRIPTIONS COMMUNES.....	7
2 – PORTES INTERIEURES	7
2.1. Bloc-porte B1 : 93x204 PF1/2H.....	7
2.2. Bloc-porte B2 : 83 x 204 PF1/2H	8
2.3. Bloc-porte B3 : 83 x 204.....	8
2.4. Bloc-porte B4 : 83 x 204.....	9
2.5. Bloc porte B5 : placard : 2 X 75 X 230, SUR SOCLE H=10cm.....	9
2.6. PORTE B6 (GAINES TECHNIQUES) : 120 X 194 – PF 1/4H	9
3 – ENSEMBLE VITRE FIXE TYPE « B9 » PF1/2H	10
4 – TRAPPES.....	10
4.1. TRAPPE B8 : 40XH60CM PF 1/2H	10
4.2. TRAPPE B9 : 83 x 204 CF 1/2H.....	10
5 – SERRURES DE SURETE ORGANIGRAMME	10
5.1. Serrure de sureté	10
5.2. Organigramme des clés	11
6 – SIGNALETIQUE INTERIEURE	11
7 – FERME-PORTE ET ASSERVISSEMENT	11
8 – OUVRAGES DIVERS.....	11
9 – FINITIONS ET NETTOYAGES.....	11
D – DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL FORFAITAIRE (D.P.G.F.).....	12

A – PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES

1 - AVANT-PROPOS

o Note Commune à tous les Lots

Les entrepreneurs prendront obligatoirement connaissance de toutes les pièces du dossier, CCAP, Préambule, Note Commune à tous les lots, ainsi que de ses annexes, les CCTP des lots, et les plans des lots architecturaux et lots techniques.

2 - OBJET

Le présent lot est traité à prix global et forfaitaire. Celui-ci doit être déterminé conformément aux plans de l'architecte et du bureau d'études ainsi qu'aux indications du présent document.

Les entreprises des lots énumérés ci-dessus devront présenter une offre solidaire. Acte d'engagement unique, auquel sera joint les cadres de décomposition forfaitaire relatifs à chaque sous-lot ainsi que le bordereau récapitulatif général (joint au présent CCTP).

La coordination sera faite au niveau de l'appel d'offres.

L'entreprise du présent lot ne pourra par la suite faire valoir une erreur ou omission pour justifier une augmentation de son forfait.

Les travaux couverts par cette partie du descriptif comprennent la fourniture de toutes installations, main d'oeuvre, équipement, outillage, matériaux et matériels nécessaires pour effectuer tous les travaux décrits dans les CCTP du présent lot.

Tous les travaux faisant l'objet de ces lots, même non spécialement décrits devront être :

- prévus par les entreprises,
- exécutés conformément aux règles de l'art,
- chiffrés dans la proportion forfaitaire.

Les principales prestations à la charge de l'entreprise comprennent (liste non exhaustive) :

- L'installation et le repli du chantier,
- L'établissement des « PC » (plan d'atelier et de chantier) relatifs aux composants de la structure métallique,
- L'exécution des ouvrages décrits,
- La fourniture du DOE en fin de chantier.

3 - LIAISON AVEC LES AUTRES CORPS D'ÉTAT

L'entrepreneur ne pourra ignorer les prestations des autres corps d'état dont les travaux sont exécutés en liaison avec les siens. Il devra donc prendre connaissance des pièces des dossiers des autres corps d'état et ne pourra en aucun cas, ni à aucun moment, faire état de ne pas les avoir consultés et les ignorer.

Il est donné ci-après au chapitre « prescriptions particulières » à titre indicatif, les limites des prestations entre le présent lot et quelques corps d'état.

Il est précisé que cette liste n'est pas limitative et que l'entrepreneur du présent lot doit prévoir à sa charge, tous les travaux nécessaires à une parfaite exécution de l'ensemble de ses ouvrages.

De ce fait, ils ne pourront se mettre en rapport en temps utile avec les autres corps d'état afin de préciser les dispositions particulières des supports à obtenir.

L'entrepreneur qui sera titulaire du présent lot devra exécuter l'ensemble des travaux sans pouvoir prétendre à plus-values pour prestations entre lots non explicitement décrites dans le CCTP ou figurées sur les plans du dossier.

4 - PRÉSENTATION ET CONFORMITÉ DE L'OFFRE

Le présent CCTP fixe les modalités techniques à respecter pour l'exécution des travaux des lots 1 à 3 à effectuer sur les ouvrages constituant la présente opération. Avec projet décrit en base à chiffrer et description des options obligatoires à chiffrer et compléter à part en fin de DPGF.

Les entrepreneurs sont tenus de vérifier les plans, les cotes, de signaler éventuellement toute anomalie et d'en tenir compte dans son offre.

Les entrepreneurs devront, comme étant compris dans leur prix, sans exception ni réserve, tous les travaux de leur profession indispensables à l'achèvement complet de leur mission, dans le respect des normes techniques, des règlements d'hygiène et sécurité, et de la charte environnementale ci-jointe.

Les prestations fournies devront respecter le phasage prévu du planning.

Pour être prises en considération, les offres devront comporter une décomposition du prix global et forfaitaire de l'acte d'engagement. (D.P.G.F.).

Les options numérotées obligatoires demandées, seront chiffrées indépendamment et ne seront pas incluses dans le montant de l'acte d'engagement, mais obligatoirement préciser en annexe, suivant le montant des prestations par rapport au prix de la solution de base décrite au CCTP.

Les entreprises remettront obligatoirement des devis détaillés avec offre de base et options numérotées obligatoires à part en fin de DPGF.

L'entreprise doit obligatoirement présenter un détail quantitatif selon le bordereau joint, ainsi qu'un récapitulatif général justifiant son prix global et forfaitaire. Ce quantitatif ne sera pas contractuel mais servira à la vérification de l'offre, à l'établissement des situations mensuelles et à l'appréciation des prestations éventuellement modifiées en cours de travaux.

Pour être prise en considération, l'offre doit obligatoirement respecter les postes du bordereau. L'entreprise pourra toutefois, à son initiative, ajouter les sous détails et les postes complémentaires qu'elle jugera nécessaires pour expliciter son offre. Les quantités qui y figureront seront celles de sa propre estimation. Les quantités portées dans le cadre de décomposition du prix ne pourront pas être remises en cause en cours de chantier et aucun supplément ne sera accepté du fait d'éventuelles erreurs sur elles.

5 - NATURE DU MARCHÉ DES TRAVAUX

Pour l'ensemble des travaux des lots 1 à 3, le marché est passé à prix forfaitaires. Les entrepreneurs sont réputés avoir visité les lieux et avoir apprécié, les difficultés éventuelles d'exécution. Ils ne pourront en aucun cas, arguer d'une erreur ou omission des pièces pour se soustraire à tout ou partie de la mission qui leur est confiée.

Les entreprises devront obligatoirement répondre avec les matériels et matériaux demandés.

6 - CONTENU DE DOSSIER TECHNIQUE

En complément du présent document, le dossier technique comprend toutes les pièces définies par le CCAP

7 - DIMENSIONS ET NORMALISATIONS

Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art et à la réglementation française telle qu'elles se trouvent être en vigueur un mois avant la date d'établissement de l'offre.

Avant exécution et mise en place, l'entrepreneur sera tenu de vérifier les cotes des ouvrages et signalera éventuellement à l'architecte les anomalies qu'il pourrait constater.

Les différents éléments fabriqués en atelier ou préfabriqués en usine (menuiseries industrialisées) devront

être conformes aux DTU 36 et 37 et aux normes des classes N.F. B 51 à 54 - N.F. p 23 - 27 - 20 N.F.X. 40 - N.F.D. 25 -26 - 27 et 69 se rapportant aux ouvrages à fournir ou à poser.

L'emploi de matériaux, procédés, éléments ou équipements non traditionnels fera l'objet d'un accord exprès entre le Maître de l'Ouvrage et l'Entreprise, après accord du Maître d'Oeuvre et du bureau de contrôle.

8 - MATÉRIAUX

Bois : essences préconisées dans le courant du présent C.C.T.P.

Avant pose, toutes menuiseries non prépeintes intérieures seront imprimées par le lot n° 1.9 peinture

Contre-plaqué : Qualité C.T.B.X. - tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Quincaillerie : toute la quincaillerie à mettre en place est définie dans la description ci-après. Tous les éléments extérieurs en métaux ferreux seront traités contre l'oxydation

Butoir de porte à prévoir pour toutes les portes intérieures.

Chants plats à toutes les menuiseries à dormants ou huisseries pour camouflage du joint entre la menuiserie et son support. Bois de même nature que la menuiserie.

9 - CHOIX DES MATÉRIAUX

Les marques des produits décrits dans le présent CCTP sont données à titre indicatif pour renseigner l'entrepreneur sur la qualité recherchée. Il appartiendra au maître d'oeuvre, en cas de marques différentes proposées par l'entrepreneur, de juger l'équivalence de qualité et ses contraintes de mise en oeuvre dans le projet.

a) Quincaillerie

Précisées en cours du CCTP, la marque des établissements en inox brossé sur rosace ainsi que la référence devront être indiquées à la remise des offres si elles ne correspondent pas à celles proposées, dans ce cas, elles devront être d'une marque connue telle que Bricard, etc. Elle sera titulaire de la marque S.N.F.Q.U. Toutes les garnitures des portes seront en inox brossé.

Toutes les pièces de quincaillerie, à l'exception de celles d'aspect fini recevront avant pose, une couche de peinture d'antirouille ou minium de plomb ainsi que les entailles destinées à les recevoir. Les entailles auront la profondeur minimum voulue pour ne pas altérer la force des bois.

Pour les sanitaires les pictogrammes seront intégrés sur les plaques carrées en aluminium brossé.

Elles présenteront les dimensions précises de la ferrure. Elles seront exécutées de façon que les objets affleurent exactement les bois.

Chaque porte, sera munie d'un butoir en aluminium + caoutchouc à sceller en sol ou en plinthe.

b) Tracé / Implantation

L'entreprise titulaire du présent lot procédera à l'implantation de ses ouvrages, en parfaite coordination avec le lot plâtrerie. L'entrepreneur respectera impérativement les cotes précisées aux plans et signalera obligatoirement à l'architecte toutes anomalies ou adaptations jugées indispensables.

c) Huisseries bois

localisation suivant description des portes

Porte bois : 1,50W/m2.°C

Huisserie bois :

Elles seront en bois exotique formeront chambranle à débord sur les murs à peindre lot n° 1.9. Elles seront saillantes par rapport au mur fini de 5 mm minimum, soit = 210 x 80 à 85 mm de large, arêtes chanfreinées.

Leur assemblage se fera par enfourchement ou en feuillure.

Leur pose s'effectuera lorsque les conditions suivantes seront réunies :

- cloisons tracées au sol,
- trait de niveau tiré,

Les huisseries des portes sont chiffrées et comprises dans l'article suivant blocs-portes.

Fixations au sol par pattes coudées en équerre et chevillées au pistolet sur le béton, fixations verticales et

sur la traverse par pattes.

Huisserie métallique :

Leur pose s'effectuera lorsque les conditions suivantes seront réunies :

- cloisons tracées au sol,
- trait de niveau tiré,

Les huisseries des portes sont chiffrées et comprises dans l'article suivant blocs-portes.

Huisseries traitées antirouille

10 - PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

10.1. NETTOYAGE

L'entreprise devra, lors de cette phase de préparation des supports, le nettoyage quotidien en fin de journée. Cette prestation devra être comprise dans les prix.

11 - GARANTIES ANNUELLE, BIENNALE ET/OU DECENNALE

L'entrepreneur garantit formellement la conformité de ses ouvrages à la réglementation nationale en matière de construction.

Cette garantie, d'une durée d'un an, implique le remplacement dans les plus brefs délais, de toute partie d'ouvrage reconnue défectueuse, ainsi que la remise en état pendant cette période de tout élément qui se serait détérioré dans des conditions d'utilisation normale. Les fournitures et les réparations faites seront garanties pendant un nouveau délai d'un an, et dans les mêmes conditions que lors des travaux initiaux.

Par ailleurs, la date de réception avec ou sans réserve constitue l'origine de la garantie biennale et/ou décennale des ouvrages, pour application des articles 1792 et 2270 du Code Civil.

Cette garantie ne se substitue pas mais vient en complément de la garantie légale qui comporte :

- Pour l'entrepreneur, la garantie découlant de l'article 1792-3 du Code Civil.
- Pour le fabricant, la garantie découlant des articles 1641 et suivant du Code Civil relatifs aux vices cachés du produit.

En cas de substitution de la préconisation décrite ci-dessus par un procédé équivalent, ce procédé devra bénéficier des mêmes garanties conjointes de l'entrepreneur et du fabricant.

Cette substitution devra donner lieu à un accord express du Maître d'œuvre.

B – DESCRIPTION DES OUVRAGES

0 – ENSEMBLE BLOCS-PORTES

Fourniture et mise en œuvre des ensembles blocs-portes bois, à parements stratifiés ou à peindre, à un ou deux vantaux ouvrant à la française, âme pleine et degré pare-flamme ou coupe-feu adapté à la réglementation en vigueur (pour locaux à risque et circulations).

Chaque ensemble sera constitué d'une huisserie métallique à joints isophoniques, pour un ou deux ouvrants (affaiblissement 40 db(A), pour les locaux bureaux et locaux médicaux, concernant les portes ouvrant à la française), le reste des locaux : sanitaires, vestiaires, locaux réserves, archives, portes de recoupement de circulation, portes vitrées, etc. **pas d'exigences acoustiques particulières.**

Epaisseur : 40 mm, hauteur : 2,04 m ou 1,94 m, protection anti-rouille pour les huisseries métalliques, serrures sur organigramme, verrous crémone pompier pour portes à 2 vantaux, verrous de condamnation avec décontamination de l'extérieur pour les locaux sanitaires, butoirs de portes, poignées, ferme-porte à glissière type DORMA pour les portes coupe-feu, sélecteur de fermeture, etc.

Blocs portes mis en œuvre par le lot plâtrerie dans les cloisons placostil à créer. Pour les autres portes mise en œuvre à la charge du présent lot.

Degré coupe-feu, asservissement, conformément aux normes de sécurité en vigueur.

Largeur des portes, degré coupe-feu, équipement ferme-porte, bouton moleté, nature de l'ouverture, etc., en fonction du type de la porte indiqué ci-après, pour information.

Pour un certain nombre de portes d'accès lots menuiserie bois et menuiserie alu, il y aura un contrôle d'accès qui sera réalisé avec matériel JPM (type Kipad, avec digicode, badge, serrure asservie à la détection incendie avec boîtier vert (issue de secours). Les 2 portes lot menuiserie alu type P1 et P2, le matériel sera fourni par le présent lot, ainsi que pour le bloc porte d'accès à la pièce 3 et 4.

Compris toutes sujétions d'ajustage, de joints, champ plats, d'accessoires, de mise en œuvre et de finitions.

Localisation : conformément aux indications au plans et carnet A3 et articles ci-après.

1 – PRESCRIPTIONS COMMUNES

- Huisseries métalliques
- Ouvrage de calfeutrement
- Garniture des portes
- Butoir de porte
- Ferme-porte à glissière
- Sélecteur de fermeture
- Paumelles
- Serrures et batteuse
- Organigramme combinaison de passe général compris porte lot aluminium
- Serrure
- Parement...

2 – PORTES INTERIEURES

2.1. Bloc-porte B1 : 93x204 PF1/2H

Fourniture et mise en œuvre de blocs-portes bois à parements isogil 2 faces prépeintes, 1 vantail ouvrant à la française, âme pleine, degré pare-flamme 1/2 h.

- Huisserie métallique à joint isophonique.
- Ferrage, 4 paumelles de 160 mm.
- 1 serrure de sûreté à mortaiser, pêne dormant 1/2 tour avec cylindre de sûreté sur organigramme.
- 1 garniture de porte type BEZAULT gamme TAM traité par agent anti-microbiens Agion ligne opéra sur plaque teinte aluminium ou ensemble équivalent inox.
- 1 butoir mural en PVC blanc souple au niveau de la poignée : type BUMMS CODE 138257 épaisseur 11mm, diamètre 40mm.
- Protection coté garage en SPM , dessin au choix de l'architecte, 1 couleur

Compris protection coté accès et toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation : Voir plans et plan de localisation.

- o Niveau RDC : pièces 3, 4, 6, 7.
- o Niveau R+1 : pièces 10, 13.

2.2. Bloc-porte B2 : 83 x 204 PF1/2H

Fourniture et mise en œuvre de blocs-portes bois à parements isogil 2 faces prépeintes, 1 vantail ouvrant à la française, âme pleine, degré pare-flamme 1/2 h.

- Huisserie métallique à joint isophonique.
- Ferrage.
- 4 paumelles de 160 mm.
- 1 serrure à condamnation à mortaiser, bec de cane, avec voyant « libre-occupé », avec possibilité de décontamination depuis l'extérieur.
- garniture de porte type BEZAULT gamme TAM ligne Opéra ou ensemble équivalent inox, sur plaque forme demi-lune, WC, douche, type norbaw ou équivalent.
- 1 butoir mural en PVC blanc souple au niveau de la poignée : type BUMMS CODE 138257 épaisseur 11mm, diamètre 40mm.
- 1 ferme porte type Dorma à glissière ou équivalent
- Protection coté couloir en SPM , dessin au choix de l'architecte, 1 couleur.

Compris protection coté accès, accessoires et toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation : Voir plans et plans de localisation.

- o Niveau RDC : pièce 5.
- o Niveau R+1 : sans objet

2.3. Bloc-porte B3 : 83 x 204

Fourniture et mise en œuvre de blocs-portes bois à parements isogil 2 faces prépeintes, 1 vantail ouvrant à la française, âme pleine.

- Huisserie métallique à joint isophonique.
- Ferrage.
- 4 paumelles de 160 mm.
- 1 serrure à condamnation à mortaiser, bec de cane à condamnation avec voyant « libre-occupé », possibilité de décontamination depuis l'extérieur.
- garniture de porte type BEZAULT gamme TAM ligne Opéra ou ensemble équivalent inox, sur plaque forme demi-lune avec signalétique braille, WC PMR, douche, type norbaw ou équivalent.
- 1 butoir mural en PVC blanc souple au niveau de la poignée : type BUMMS CODE 138257 épaisseur 11mm, diamètre 40mm.
- Protection coté douche hauteur 1,60m, en SPM , dessin au choix de l'architecte, 1 couleur.

Compris protection coté accès dito service et toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation : Voir plans et plan de localisation.

- Niveau RDC : pièces 4 & 6, cabine de douche
- Niveau R+1 : sans objet

2.4. Bloc-porte B4 : 83 x 204

Fourniture et mise en œuvre de blocs-portes bois à parements isogil 2 faces prépeintes, 1 vantail ouvrant à la française, âme pleine.

- Huisserie métallique à joint isophonique.
- Ferrage.
- 4 paumelles de 160 mm.
- 1 serrure à condamnation à mortaiser, bec de cane à condamnation, avec possibilité de décontamination depuis l'extérieur.
- garniture de porte type BEZAULT gamme TAM ligne Opéra ou ensemble équivalent inox, sur plaque forme demi-lune avec signalétique braille, WC PMR, douche, type norbaw ou équivalent.
- 1 butoir mural en PVC blanc souple au niveau de la poignée : type BUMMS CODE 138257 épaisseur 11mm, diamètre 40mm.
- Protection coté intérieur (coté salle d'eau) en SPM, hauteur 1,60m, dessin au choix de l'architecte, 1 couleur.

Compris protection coté accès dito service et toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation : Voir plans et plans de localisation.

- Niveau RDC : sans objet
- Niveau R+1 : pièces 11 & 12.

2.5. Bloc porte B5 : placard : 2 X 75 X 230, SUR SOCLE H=10cm

Fourniture et pose de placard de rangement en mélamine blanc épaisseur 19mm comprenant :

- 1 cadre en bois exotique
- Ferrage, paumelles
- 2 vantaux en mélaminé blanc 0,75 x 240
- 1 serrure à condamnation
- 1 caisson composé d'1 socle de 100mm de hauteur, profondeur 0,65m
- 1 séparatif central, joues latérales
- 5 étagères par caisson et une coté penderie

Compris toutes sujétions de finition et mise en œuvre.

Localisation : Voir plan et plans de localisation.

- Niveau RDC : sans objet
- Niveau R+1 : pièces 10, PL largeur 1,55m & 13, PL largeur 1,07m .

2.6. PORTE B6 (GAINES TECHNIQUES) : 120 X 194 – PF 1/4H

Fourniture et mise en œuvre d'un blocs-portes bois à parements isogil 2 faces prépeintes, 2 vantaux ouvrant à la française, âme pleine.

- huisserie bois exotique
- bloc porte 2 vantaux 60 x 194, prépeint isogil 2 faces
- Cadre dormant complet (compris traverse basse de hauteur 100mm) en bois exotique bâtis 50 x 65 assemblage par tenons et mortaises, scellés en feuillure exécutées par le lot plâtrerie.
- Portes âmes pleines de forte densité, poncées, calibrées et prépeintes. Peinture lot n° 10.
- Portes pare-flammes 1/4 h.

Compris ferrage :

- 3 paumelles de 140 Bricard
- serrure à larder type agréée EDF modèle Bricard 1940 ou équivalent

- batteuse à mortaise Bricard (condamnation par batteuse) avec rosace inox compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation : Gaine technique, couloir R+1, voir plans.

3 – ENSEMBLE VITRE FIXE TYPE « B9 » PF1/2H

Ensemble châssis vitré composé de cadre en bois exotique.

Parclose profilé pour fixation du verre.

Fourniture et pose simple vitrage feuilleté de 44/2. Pare-flamme 1/2heure.

Compris toutes sujétions d'accessoires, fixations, joints, parclores, champ-plats, et sujétions de mise en œuvre.

Localisation : Voir plans

- Niveau RDC : entre pièces 1 & 3.

4 – TRAPPES

4.1. TRAPPE B8 : 40XH60CM PF 1/2H

Fourniture et pose trappe en bois pare-flamme ½ heure.

Cadre bois à feuillure.

Trappe en panneau 2 faces isogil à peindre

Verrou à larder type demi-tour

Peinture par le lot peinture

Compris toutes sujétions pose, joints et mise en œuvre.

Localisation : en pied des gaines non visitables au R+1, chambre 13.

4.2. TRAPPE B9 : 83 x 204 CF 1/2H

Fourniture et pose trappe 83x204 en bois coupe-feu ½ heure.

Cadre bois à feuillure.

Trappe en panneau plein 2 faces isogil à peindre

- Ferrage.
- 4 paumelles de 160 mm.

1 serrure à condamnation à mortaiser, bec de cane à condamnation,

1 butoir mural en PVC blanc souple au niveau de la poignée : type BUMMS CODE 138257 épaisseur 11mm, diamètre 40mm.

Peinture par le lot peinture

Protection coté douche en SPM, hauteur 1,60m, dessin au choix de l'architecte, 1 couleur.

Compris toutes sujétions pose, joints et mise en œuvre.

Localisation : local technique, pièce 9

5 – SERRURES DE SURETE ORGANIGRAMME

5.1. Serrure de sûreté

La base de la proposition sera de type haute sûreté à combinaison sur organigramme pour le projet.

En dehors de ces précisions le prix des portes est réputé comprendre tous les accessoires et quincailleries , soit un garniture complète avec serrure sur organigramme.

L'ensemble des serrures de sûreté sera sur organigramme avec passe général et passes partiels, trois (3) clés seront fournies par serrure avec les passes partiels et général prévus à l'organigramme.

Localisation : voir plans niveaux RDC & R+1

5.2. Organigramme des clés

Le titulaire du présent lot aura la charge de la mise au point de l'organigramme des clés de l'ensemble du service SMUR à créer en coordination avec le maître de l'ouvrage.

A l'initiative du titulaire du présent lot, une réunion de mise au point sera organisée avec le titulaire du présent lot, le lot menuiserie extérieur aluminium, en présence des utilisateurs

6 – SIGNALETIQUE INTERIEURE

Fourniture et pose de support signalétique

Portes étiquettes dimensions 100x100, fenêtre transparente en PMMA avec étiquette 100x80.

Fixations invisibles par pastilles autocollantes et vis

Couleur aux choix de l'architecte.

Localisation : Voir plans

- Niveau RDC : porte pièces 3, 4, 5, 6, 7.
- Niveau R+1 : porte pièces, 10, 13.

7 – FERME-PORTE ET ASSERVISSEMENT

Fourniture et mise en œuvre d'ensemble ferme porte à coulisse de type DORMA, GEZE ou LEVASSEUR ou équivalent, pour les portes coupe-feu, pose en applique sur chaque vantail.

Ferme portes avec freinage à l'ouverture réglable à la fermeture, angle d'ouverture 8 à 180°, (1 ferme porte par vantail).

Tous les éléments fixés sur les blocs portes seront fixés avec interposition d'un isolant phonique

Informations aux entreprises :

Les systèmes mis en œuvre devront avoir un agrément coupe-feu conforme aux normes.

Les accessoires de mise en œuvre devront être adaptés aux fermes-portes

Localisation : indications portes sur plans de localisation.

A intégrer aux prix des blocs portes décrit ci-dessus

RDC : porte pièces 3, 4, 5, 6, 7.

8 – OUVRAGES DIVERS

L'entrepreneur devra, comme étant compris dans son offre, les ouvrages de finition, joints acryliques, champlats qui seront nécessaires au parfait achèvement de ces ouvrages.

9 – FINITIONS ET NETTOYAGES

L'entrepreneur du présent lot devra les préparations, les ouvrages, les finitions, les nettoyages, nécessaire au parfait achèvement des ouvrages décrit pour les travaux du présent lot pour des : Prestations pour travaux très soignés.

Localisation : pour toutes les prestations et interventions décrites au présent lot.

D – DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL FORFAITAIRE (D.P.G.F.)

- 1) L'entrepreneur est tenu de vérifier le CCTP et de compléter le bordereau DPGF ci-joint (les quantités), de signaler éventuellement toutes anomalies et d'en tenir compte dans son offre.
- 2) Tous les éléments non complétés par l'entreprise dans le DPGF ci-joint, nécessaires au parfait achèvement de ses ouvrages en fonction de ses modes opératoires, seront considérés comme faisant partie du montant de l'offre de ladite entreprise.
- 3) Les entreprises doivent prendre connaissance des lots du présent appel d'offre et tenir compte des incidences éventuelles sur le présent lot et dans le chiffrage de l'offre remise.